



Maître Pierre CASANOVA Notaire

Route du Stiletto - la Rocade
20167 AJACCIO-MEZZAVIA
Tél : 04 95 70 68 24
Fax : 09 70 63 15 72
Mail : pierre.casanova@notaires.fr

Conseil Régional
Collectivité Territoriale de la Corse
Préfecture du lieu de la situation de l'immeuble

Par voie dématérialisée : cr.ajaccio@notaires.fr

AJACCIO, le 11 mars 2022

Dossier suivi par
Nolwenn BOCHEREL
nolwenn.bocherel.20069@notaires.fr

SUCCESSION Gilette SUSINI veuve COMITI
1000201 /PCC /NBO

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Pierre CASANOVA le 2 mars 2022.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser dans les plus brefs délais, le récépissé de l'avis de création.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Mlle Nolwenn BOCHÉREL

PO/ Maître Pierre CASANOVA

Me Pierre CASANOVA

Notaire

Route du Stiletto - La Rocade

20167 AJACCIO - MEZZAVIA

E-mail : pierre.casanova@notaires.fr

Commune de REZZA (Corse du Sud)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 02/03/2022

Suivant acte reçu par Me Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

A la requête de :

Madame Jacqueline, Josette, Mélanie **RAYNAUD**, Retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) villa 147, Domaine de Suartello.

Née à BUGARACH (11190), le 6 avril 1937.

Veuve de Monsieur Jean François **NICOLI** et non remariée.

Bénéficiaires - Propriétaires :

Monsieur Jean François **NICOLI**, époux de Madame Jacqueline Josette Mélanie **RAYNAUD**.
Né à REZZA (CORSE DU SUD) le 19 septembre 1932.

Marié sous l'ancien régime de bien meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union à NARBONNE (AUDE) le 11 janvier 1958.

Il est ici précisé que Monsieur Jean-François NICOLI est décédé à AJACCIO le 4 décembre 2016.

Désignation des Biens :

A REZZA (CORSE-DU-SUD) 20121 Hameau de Gabbia,

Une dépendance comprenant :

Une chambre et un emplacement de parking couvert.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	399	CHIOSELLA	00 ha 01 a 15 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pierre.casanova@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

RECEPISSE DE L'AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE DE :

Monsieur Jean-François NICOLI

SUR LA COMMUNE : REZZA

Je soussigné :

Donne acte à Maître Pierre CASANOVA, Notaire à AJACCIO (Corse du sud), Route du Stiletto – La Rocade.

De l'affichage sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud de la création du titre de propriété de :

Monsieur Jean-François **NICOLI**

Concernant les biens ci-après désignés :

A REZZA (CORSE-DU-SUD) 20121 Hameau de Gabbia,
Une dépendance comprenant :

Une chambre et un emplacement de parking couvert.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	399	CHIOSELLA	00 ha 01 a 15 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Ledit avis a été déposé sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud
le :